

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 27 février 2007 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Paola De Monte, Sandra East, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Rémi Tremblay, dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Johanne Marra, dir. serv. form. gén. jeunes, Julie Brunelle, secr. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol., Mmes Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin. et Marie-Paule Delvaux, coord. serv. form. gén. jeunes

Mmes Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Paule Fortier, Thérèse Lessard et Johanne Roy ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

La présidente, Mme Paule Fortier, ayant prévenu de son absence, la séance est ouverte par la vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu. Les commissaires présents forment quorum.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-070227-2621

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2007.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Danielle Laramée, présidente du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, fait part aux commissaires des préoccupations de son conseil d'établissement à l'égard des horaires de transport pour la prochaine année scolaire. Elle questionne aussi le conseil sur les travaux du comité chargé de faire des recommandations à cet égard.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-070227-2622

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2007-2008 – adoption pour consultation;
 - 5.2 Nomination d'un vérificateur externe pour 2006-2007;
 - 5.3 Adoption du budget de la Polyvalente Sainte-Thérèse;
 - 5.4 École des Perséides – délégation à la direction générale;
 - 5.5 Ouverture des commerces vs travail des élèves;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1 Politique sur les frais exigés des parents et des usagers – adoption pour consultation;
7. Cadre d'organisation des horaires de transport 2007-2008;
8. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 8.1 Ajout de zones à risque;
9. Autorisation ministérielle – écoles à vocation particulière;
10. Cession d'une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec;
11. Représentation de la CSSMI à des organismes :
 - 11.1 Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD);
12. Désignation d'une présidence d'élection – élections scolaires;
13. Congrès et assemblée de la FCSQ – délégués et participants;
 - 13.1 Participation au colloque AQISEP;
14. Recommandation du comité des demandes de révision; (huis clos)
15. Désignation d'une direction à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et d'un-e secrétaire général-e par intérim; (huis clos)
 - 16.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative spéciale du 9 janvier 2007;
 - 16.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 janvier 2007;
 - 16.3 Compte rendu du comité consultatif de transport du 18 octobre 2006;
- 17.2. Rapport des commissaires-parents du 27 février 2007;
 - 17.4.1 État de situation – école des Perséides;
 - 17.4.2 Vente d'un terrain à la Ville de Deux-Montagnes.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

M. Normand Chalifoux occupe son siège à 19 h 50.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2007-2008

Résolution n° CC-070227-2623

ATTENDU les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la démarche de concertation des directions d'établissement et de service;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. André Contant

DE SOUMETTRE en consultation auprès du comité de parents le projet « Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire – Année 2007-2008 »;

D'INVITER le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les conseils d'établissement à soumettre leurs commentaires sur ledit projet;

DE FIXER le retour de la consultation au 30 mars 2007;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 449.

Adopté

M. Denis Claude Blais quitte temporairement son siège à 20 h.

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Résolution n° CC-070227-2624

ATTENDU l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique concernant la nomination annuelle d'un vérificateur externe;

ATTENDU l'appel d'offres triennal sur invitation effectué en 2004-2005;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE RETENIR la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2006-2007;

DE FIXER les honoraires relatifs à ce mandat à 40 000 \$.

Adopté

BUDGET DE LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CC-070227-2625

ATTENDU que le conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse n'a pas procédé à l'adoption du budget initial pour l'année 2006-2007, selon le calendrier établi au printemps 2006 et conformément aux articles 95 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse n'a pas adopté son budget conformément aux nouveaux délais fixés par la direction générale;

ATTENDU que la commission scolaire doit prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement, conformément à l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'AUTORISER la direction générale à adopter le budget de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour l'année 2006-2007, préparé et soumis par la directrice de l'établissement;

DE SOUMETTRE ledit budget adopté à la Commission scolaire pour approbation.

POUR (15) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Paola De Monte, Sandra East, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Alain St-Jean.

CONTRE (1) : Normand Lemay.

Adopté

M. Normand Lemay demande d'inscrire sa dissidence sur la résolution n° CC-070227-2625.

M. Denis Claude Blais reprend son siège à 20 h 10.

M. Alain Portelance occupe son siège à 20 h 10.

DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE – ÉCOLE DES PERSÉIDES

Résolution n° CC-070227-2626

ATTENDU l'accord de principe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-420, « Travaux d'installation de pieux et consolidation des murs de blocs de béton à l'école des Perséides », dont l'ouverture est prévue le 28 février 2007;

ATTENDU l'échéancier de réalisation des travaux et la nécessité d'adjuger le contrat dans les meilleurs délais;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'AUTORISER la Direction générale à émettre le contrat de réalisation des travaux d'installation de pieux des 1^{er} et 2^e lots de construction et de consolidation des murs de blocs de béton à l'école des Perséides au plus bas soumissionnaire conforme, suivant les recommandations des professionnels et selon les disponibilités budgétaires et de faire rapport au conseil des commissaires lors de la réunion prévue le 27 mars 2007.

Adopté

HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES VS TRAVAIL DES ÉLÈVES

Résolution n° CC-070227-2627

ATTENDU la mission de la Commission scolaire, qui consiste à offrir des services éducatifs de qualité aux élèves en vue d'une qualification, d'une participation sociale et d'une insertion professionnelle réussies;

ATTENDU que plusieurs études démontrent que le fait de travailler de trop nombreuses heures chaque semaine peut affecter la réussite des élèves;

ATTENDU que dans le cadre du projet l'Équilibre travail-études (Équi-T-É), certaines organisations comprenant notamment les Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides (PREL) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), ont mandaté l'Université McGill afin d'effectuer une recherche auprès d'un nombre significatif d'élèves de la région des Laurentides, laquelle recherche comportait les objectifs suivants :

- Mieux connaître les habitudes de travail des élèves;
- Mieux comprendre l'influence que le travail peut avoir sur la persévérance scolaire des élèves;
- Trouver de nouvelles solutions pour mieux conseiller les élèves par rapport à leurs expériences de travail;

ATTENDU les résultats de la recherche précitée de l'Université McGill, dont les conclusions suivantes sont étayées au rapport récemment émis par cette dernière institution :

- La majorité des élèves sondés travaillent;
- Les filles passent davantage de temps au travail que les garçons;
- Un élève-employé qui se sent autonome au travail a moins l'intention de décrocher de l'école;
- Le travail à temps partiel a une incidence positive sur la réussite scolaire, à raison de moins de 20 heures/semaine;
- Il faut se préoccuper des élèves qui travaillent plus de 20 heures (15 %);
- Si un jeune a le sentiment que son travail nuit à ses études, il aura une plus forte intention de décrocher de l'école;
- Les employeurs ont un rôle-clé dans la persévérance scolaire de leurs élèves-employés.

ATTENDU les recommandations suivantes contenues au rapport de recherches précité;

- Connaître la perception des élèves face à leur travail;
- Cibler les élèves qui travaillent ou qui doivent être disponibles plus de 20 heures et intervenir plus spécifiquement auprès d'eux;
- Continuer à collaborer avec les employeurs pour qu'ils se préoccupent de l'horaire et du rendement académique de leurs élèves-employés;
- Outiller les employeurs afin d'augmenter l'autonomie de leurs élèves-employés et ainsi favoriser leur réussite scolaire;
- Poursuivre la recherche auprès des employeurs, afin d'approfondir comment ils peuvent contribuer au succès scolaire des élèves;
- Améliorer la communication entre les employeurs et les établissements scolaires.

ATTENDU les démarches entreprises par la CSSMI et toute la communauté des Laurentides, afin de sensibiliser les entreprises à cette réalité;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE RECONNAÎTRE les élèves qui occupent un emploi en marge de leurs études comme un groupe spécifique nécessitant la mise en place de conditions favorables à leur réussite scolaire et ce, particulièrement durant les périodes d'examens;

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de traduire cette volonté dans des dispositions législatives;

DE TRANSMETTRE cette demande aux différents partenaires, à toutes les commissions scolaires du Québec, ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

POUR (16) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Paola De Monte, Sandra East, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Lise Landry, Normand Lemay. Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Guylaine Richer et Alain St-Jean.

ABSTENTION (1) : Claude Girard.

Adopté

M. Alain St-Jean quitte temporairement son siège à 20 h 45.

M. Daniel B. Bisson occupe son siège à 20 h 50.

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 20 h 55.

CADRE D'ORGANISATION DES HORAIRES DU TRANSPORT 2007-2008

Résolution n° CC-070227-2628

ATTENDU la demande du conseil des commissaires d'effectuer un suivi au plan de transport 2006-2007 pour les écoles secondaires de la CSSMI;

ATTENDU les rencontres qui se sont tenues au cours du mois de novembre 2006 et janvier 2007 en suivi à la mise en œuvre du plan de transport 2006-2007;

ATTENDU qu'il ne s'est pas dégagé de consensus relativement aux modifications possibles des plages horaires de certaines écoles secondaires;

ATTENDU que le changement de la plage horaire d'une école secondaire a une incidence directe sur une ou plusieurs autres écoles secondaires;

ATTENDU que le budget de transport est limité et qu'il se doit d'être en équilibre annuellement;

ATTENDU les modifications nécessaires au plan de transport 2006-2007, suite à l'ajout de 18 minutes par jour pour les élèves du primaire;

ATTENDU la résolution n° CC-060523-2436 relativement au cadre d'organisation des horaires de transport 2006-2007;

ATTENDU la présentation effectuée à la commission d'étude éducative le 6 février 2007;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RECONDUIRE les horaires actuels de transport en 2007-2008 et 2008-2009 soit :

- Première plage : de 7 h 40 à 14 h 50 pour les écoles primaires régulières;
- Deuxième plage : de 8 h 40 à 15 h 50 pour une partie des écoles secondaires et de 8 h 45 à 16 h pour les écoles primaires régionales;
- Troisième plage : de 9 h 20 à 16 h 40 pour les autres écoles secondaires;

DE RAMENER l'école Cœur à cœur, l'Alternative à la première plage horaire, tel que prévu au plan de transport initial de 2006-2007;

DE METTRE en place, au besoin, un service d'autobus de récupération en matinée pour les écoles secondaires de la troisième plage afin de pallier à certains besoins particuliers;

DE RÉVISER les horaires de transport des écoles secondaires à tous les trois ans;

D'ANNEXER à la présente les horaires du transport des écoles déterminées par la direction du service de l'organisation scolaire;

DE FAIRE des représentations auprès du CITL, ainsi que les municipalités du secteur ouest.

POUR (11) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Paola De Monte, Sandra East, Claude Girard, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Guylaine Richer.

CONTRE (1) : Jocelyn Gardner.

ABSTENTION (4) : Maryse Chevalier, André Contant, Normand Lemay et Maureen Pagé.

Adopté

Mme Maureen Pagé quitte temporairement son siège à 21 h 5.

AJOUT DE ZONES À RISQUE

Résolution n° CC-070227-2629

ATTENDU que l'article 7.3 de la politique du transport prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et de la visite effectuée par la direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER l'ajout des nouvelles zones à risque telles que déposées, en reconnaissant les rues identifiées comme telles dans ledit document;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 450, les zones à risque visées par la présente résolution.

Adopté

ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE

Résolution n° CC-070227-2630

ATTENDU que suite à la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a reconnu les écoles primaires Terre des jeunes et Val-des-Ormes à titre d'écoles à vocation particulière, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire à nouveau ces demandes;

ATTENDU les résolutions des conseils d'établissement des écoles Terre des jeunes et Val-des-Ormes, demandant la reconnaissance de ces écoles à titre d'écoles à vocation particulière;

ATTENDU l'appui à ces demandes de la part du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-îles;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconnaître les écoles primaires Terre des jeunes et Val-des-Ormes comme écoles à vocation particulière pour une période d'au moins trois ans.

Adopté

M. Alain St-Jean reprend son siège à 21 h 10.

Mme Maureen Pagé reprend son siège à 21 h 15.

M. André Contant quitte son siège à 21 h 25.

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS - CONSULTATION

Résolution n° CC-070227-2631

ATTENDU la politique sur les frais exigés des parents, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2001;

ATTENDU la résolution n° CC-051025-2289 prolongeant l'application de la Politique sur les frais exigés des parents de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, afin d'en permettre la révision après la publication des travaux dudit comité provincial et à la suite de la vérification interne 2005-2006, au regard des frais exigés des parents;

ATTENDU les travaux des différents comités de la direction du service de la formation générale des jeunes et de la direction du service de la formation générale adulte et professionnelle;

ATTENDU les responsabilités des différentes instances dans le cadre des frais exigés aux parents et usagers;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative le 6 février 2007;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'APPROUVER le projet de Politique des frais exigés des parents et des usagers pour consultation auprès des diverses instances;

DE SOLLICITER un retour d'avis de consultation en date du 4 mai 2007, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires le 26 juin 2007;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 451.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE À BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC

Résolution n° CC-070227-2632

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude de Bell Canada et d'Hydro-Québec afin de protéger légalement le réseau proposé (téléphonique et électrique de Bell Canada et d'Hydro-Québec) sur une partie des lots 3 742 080 et 3 781 254;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec sur une partie des lots 3 742 080 et 3 781 254, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, en date du 16 février 2007;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-070227-2633

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 40

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-070227-2633-A

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 55

REMPLACEMENT DE LA REPRÉSENTANTE À LA SODET (CLD)

Résolution n° CC-070227-2634

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles de poursuivre son implication dans le développement économique et social de la région par sa participation au conseil d'administration de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD);

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles est représentée à la SODET par Mme Michèle Tessier, directrice à la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle;

ATTENDU que Mme Michèle Tessier ne poursuivra pas son mandat à la SODET;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE RECOMMANDER la candidature de M. Benoît Lebel, directeur au Centre de formation professionnelle, l'Émergence, au poste d'administrateur issu du milieu institutionnel (éducation) de la SODET (CLD).

Adopté

NOMINATION PRÉSIDENTE – ÉLECTIONS SCOLAIRES

Proposition

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU que les prochaines élections scolaires sont prévues pour novembre 2007;

ATTENDU l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires qui prévoit que le directeur général de la Commission scolaire est d'office le président d'élection, mais qu'il peut refuser d'agir comme tel avec l'autorisation du conseil des commissaires, lequel nomme alors une autre personne à titre de président d'élection;

ATTENDU que le directeur général ne souhaite pas agir à titre de président d'élection;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE NOMMER M. Michel Gratton à titre de président d'élection pour les prochaines élections scolaires.

AMENDEMENT

Proposition

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

DE VÉRIFIER la disponibilité d'autres personnes pour occuper ce poste.

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant l'essence de la proposition principale.

PROPOSITION DE DÉPÔT

Résolution n° CC-070227-2634A

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE DÉPOSER la proposition de M. Daniel B. Bisson.

POUR (7) : Maryse Chevalier, Sandra East, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance, Guylaine Richer et Alain St-Jean.

CONTRE (7) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Paola De Monte, Lise Landry, Maureen Pagé et Rita-Thérèse Poisson.

ABSTENTION (2) : Normand Chalifoux et Normand Lemay.

Étant donné l'égalité des voix, la présidente a voix prépondérante, ce qui implique qu'elle tranche le débat.

Rejeté

NOMINATION PRÉSIDENTE – ÉLECTIONS SCOLAIRES

Résolution n° CC-070227-2634-B

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU que les prochaines élections scolaires sont prévues pour novembre 2007;

ATTENDU l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires qui prévoit que le directeur général de la Commission scolaire est d'office le président d'élection, mais qu'il peut refuser d'agir comme tel avec l'autorisation du conseil des commissaires, lequel nomme alors une autre personne à titre de président d'élection;

ATTENDU que le directeur général ne souhaite pas agir à titre de président d'élection;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE NOMMER M. Michel Gratton à titre de président d'élection pour les prochaines élections scolaires.

POUR (11) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Paola De Monte, Lise Landry, Normand Lemay, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Guylaine Richer.

CONTRE (5) : Maryse Chevalier, Sandra East, Jocelyn Gardner, Claude Girard et Alain St-Jean.

Adopté

M. Jocelyn Gardner quitte son siège à 10 h 30.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-070227-2635

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 30

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-070227-2635-A

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 23 h.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-070227-2635-B

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la séance au-delà de 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-070227-2636

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), suite à la décision de la direction générale adjointe de révoquer son inscription de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-61, amendée par CC-990825-417);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève et l'élève lui-même, ainsi que la direction adjointe de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que les autorités scolaires ont démontré qu'il est dans le meilleur intérêt de cet élève de faire l'objet d'une révocation et de bénéficier des services transitoires offerts par la Commission scolaire et d'autres mesures proposées par la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE MAINTENIR la décision de la direction générale adjointe de révoquer l'inscription de l'élève (nom);

D'AVISER en conséquence la requérante, la direction générale et la direction de l'école concernée.

Adopté

DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION À LA DSACC ET D'UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Résolution n° CC-070227-2637

ATTENDU la démission de M. Rémi Tremblay à titre de directeur à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et de secrétaire général;

ATTENDU l'article 259 paragraphe 2 de la Loi sur l'Instruction publique;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE DÉSIGNER M. Yvon Truchon, directeur général adjoint, au poste de directeur à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et de secrétaire général par intérim à une date à être déterminée par la direction générale;

D'AUTORISER M. Yvon Truchon à cumuler les fonctions de directeur à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et de secrétaire général par intérim et celles de directeur général adjoint.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-070227-2638

Il est proposé par M. Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 15.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-070227-2639

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 20.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Résolution n° CC-070227-2640

ATTENDU les règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE DÉSIGNER les personnes suivantes, à titre de délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec : Mmes Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Sandra East, Paule Fortier, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Claude Girard et Alain St-Jean;

D'AUTORISER la participation de ces personnes et des commissaires suivants, lesquels pourront agir à titre de substituts, au colloque de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal les 24 et 25 mai 2007 : Mmes Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, ainsi que de M. Denis Claude Blais, commissaire-parent.

Adopté

PARTICIPATION AU COLLOQUE AQISEP

Résolution n° CC-070227-2641

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER Mmes Josée Bastien, Maryse Chevalier et Rita-Thérèse Poisson à participer au colloque sur l'approche orientante, qui se tiendra les 21, 22 et 23 mars 2007 à Québec.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-070227-2642

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 40.

Johanne Beaulieu, vice présidente

Rémi Tremblay, secrétaire général